

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ainsi que la récapitulation »,

les mots :

« et lui transmet la liste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.